



République du Cameroun

Ministère des Forêts et de la Faune

Atelier de Travail COMIFAC

“FLEG(T) – instruments politiques et implications techniques”

Commerce de bois légal : politiques publiques et privées

« L'expérience au Cameroun »

par

MINTYENE Briand JOHN

mintyeneb@yahoo.fr

MINFOF

(Douala, le 24 mars 2010)

PLAN DE L'EXPOSE



- PRESENTATION DU POTENTIEL FORESTIER CAMEROUNAIS
- CONTEXTE ET HISTORIQUE DE L'ENGAGEMENT DU CAMEROUN DANS LE PROCESSUS DE NEGOCIATION (APV/FLEGT)
- COMMERCE DU BOIS AU CAMEROUN
- CONCLUSION

PRESENTATION DU POTENTIEL FORESTIER CAMEROUNAIS

- 22 000 000 d'ha de forêt, dont 17,5 millions d'ha de forêt vierge exploitable qui constitue le deuxième grand massif forestier en Afrique Centrale après celui de la RDC;
- déforestation: 0,9%/an;
- production annuelle: 2 300 00 m³ ;
- provenance de la production du bois d'œuvre: Est, Centre, Sud, Littoral, Sud-ouest;
- Contribution dans l'économie nationale: 6% au BIP, 3ème rang après le pétrole et les produits agricoles, sur l'ensemble des produits exportés du Cameroun;
- L'espace de l'UE constitue le principal marché du bois du Cameroun;
- D'autres pays de la zone CEMAC exportent du bois vers l'UE en passant par le Cameroun.

CONTEXTE DE L'ENGAGEMENT DU CAMEROUN DANS LE PROCESSUS DE NEGOCIATION



- Donner des réponses concrètes aux critiques de l'opinion internationale sur la gestion forestière en Afrique et du Cameroun en particulier
- Assurer la gestion durable de ses écosystèmes forestiers à travers la lutte contre l'exploitation forestière illégale.

HISTORIQUE DE L'ENGAGEMENT DU CAMEROUN DANS FLEG



- **Avril 2003**: Conférence ministérielle AFLEG à Brazzaville
- **Octobre 2003**: Conférence ministérielle AFLEG à Yaoundé (déclaration ministérielle du 16 octobre 2003)
- **2004**: Intérêt exprimé officiellement pour un engagement dans le processus FLEG
- **Avril 2005**: Organisation d'un atelier national multi-acteur sur le processus FLEG
- **Novembre 2005**: Manifestation d'intérêt envoyée officiellement à la délégation de l'Union Européenne à Yaoundé
- Définition de la légalité **(2005 - 2006)**
- **septembre 2007**: Lancement des négociations de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur la légalité dans le commerce du bois (FLEG) et Déclaration commune entre le Cameroun et l'Union européenne
- **Novembre 2007**: Création d'une Commission Technique multi acteurs en charge des négociations de l'APV/FLEG .

BILAN DES RENCONTRES LIÉES AU PROCESSUS



- Plusieurs réunions internes pour la préparation des Réunions de la Commission Technique;
- Une vingtaine de réunions de la Commission Technique pour la préparation des Réunions Techniques Bilatérales (RTB) ;
- Une dizaine d'ateliers pour des travaux spécifiques;
- Quinze (15) Réunions Techniques Bilatérales par vidéo conférence ;
- Quatre (04) Sessions de négociations formelles dont deux au Cameroun et deux en Belgique.

LES RESULTATS DES NEGOCIATIONS



- Un texte de l'accord prêt pour le paragraphe qui comporte :
 - Un préambule et
 - Un corps du texte avec 31 articles
- La préparation de Onze (11) annexes.
- La sélection de la société HELVETA/SGS , pour le développement et la mise en place du nouveau système de traçabilité

PROCHAINES ÉTAPES

- Paraphe de l'Accord ;
- Information et imprégnation de toutes les parties prenantes sur le contenu de l'accord et ses implications (activité en cours);
- Traduction de l'accord en toutes les langues des parties;
- Signature de l'APV/FLEGT;
- Démarrage de la phase préparatoire à la mise en œuvre de l'APV/FLEGT;
- Phase opérationnelle 1.

COMMERCE DU BOIS AU CAMEROUN

COMMERCE IILEGAL DE BOIS:

- **Causes:**
- **Acteurs:** propriétaires coutumiers, scieurs et leurs équipes, transporteurs, F.M.O, vendeurs, acheteurs, Administration;
- **Sources de provenances:** Forêts du domaines nationales;
- **Destinations:** marchés intérieurs du pays, exportations vers l'Afrique(Gabon, Congo et la Guinée Equatoriale à partir de Kyossi. Tchad, Niger, Soudan, Libye, l'Egypte, l'Algérie et le nord du Nigeria à partir de l'Est du pays) et l'Europe.
- **Conséquence:** Appauvrissement des populations; pertes de recettes à l'état, destruction du patrimoine forestier, naissance de marché florissant de meubles dont le plus important est Olézoa à Yaoundé , environ 40 000 à 60 000 m³/an de bois exploité illégalement (sciage artisanal);
- **Chiffre d'affaire annuel** atteint le milliard de FCFA.

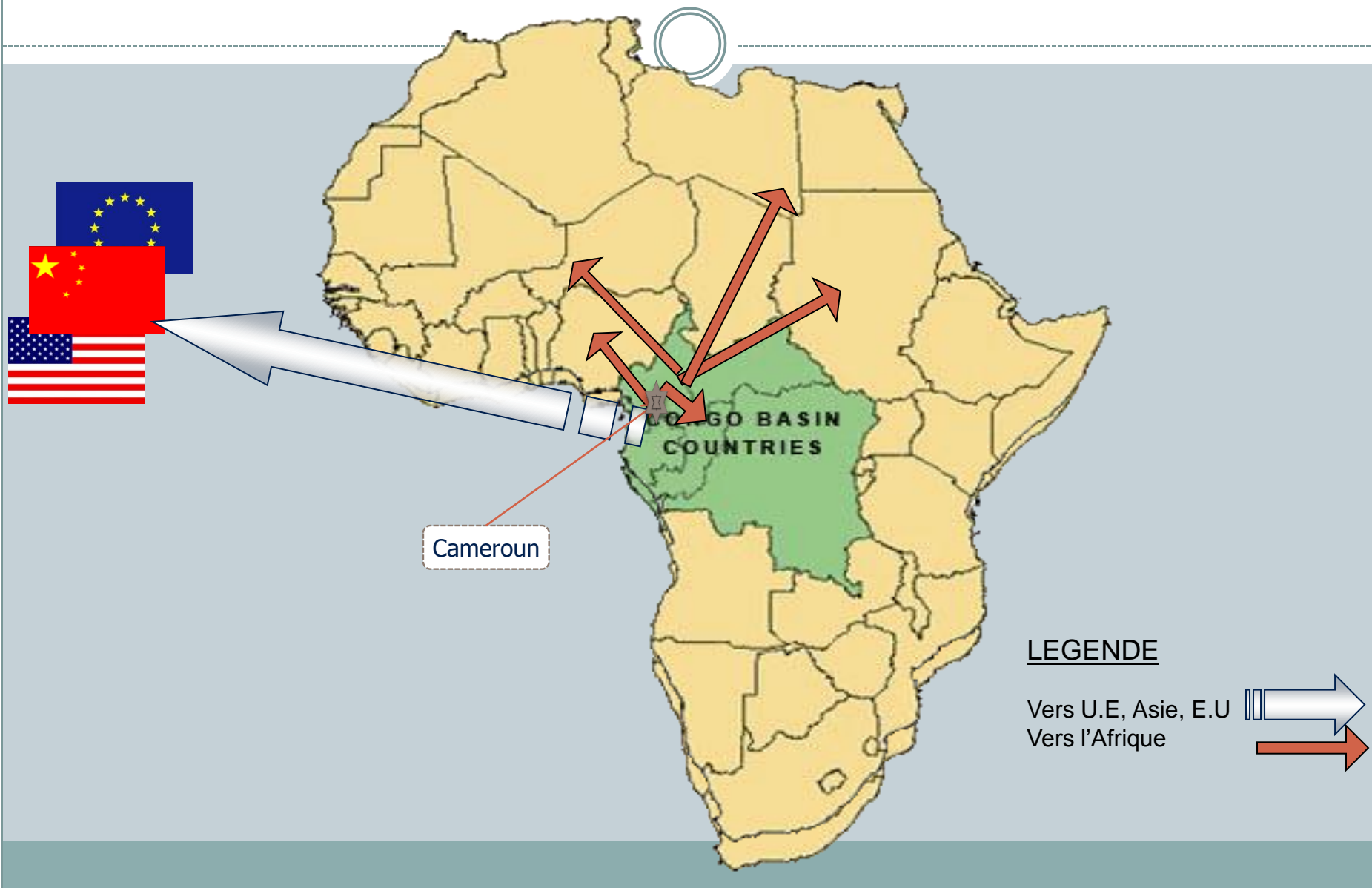
COMMERCE DU BOIS AU CAMEROUN

COMMERCE LEGAL DE BOIS:

«Est réputé bois légal, tout bois provenant ou issu d'un ou de plusieurs processus de production ou d'acquisition, totalement conformes à l'ensemble des critères issus des textes de lois et règlements en vigueur au Cameroun et applicables au secteur forestier, et vérifié/contrôlé comme tel. »

- **Fournisseurs:** les sociétés forestières agréées à la profession forestière (nationaux et expatriés); **entreprises d'exploitation forestière en règle, ventes aux enchères**
- **Destinations:** l'Europe, l'Amérique et l'Asie;
- **Contribution à l'économie nationale:** près de 40 milliard de FCFA/an;
- **Ports d'embarquements :**
 - Principalement Douala (bois originaires du Cameroun, RCA, Congo, RDC)
 - Kribi (bois originaire du Cameroun, Gabon)
- **Bois en circulation au Cameroun:** 2 origines
 - Bois exploités au Cameroun
 - Bois provenant des pays CEMAC (RCA, Congo, RDC, Gabon)

DESTINATIONS DU BOIS CAMEROUNAIS



ANALYSE DES FLUX TRANSFRONTALIERS DE BOIS

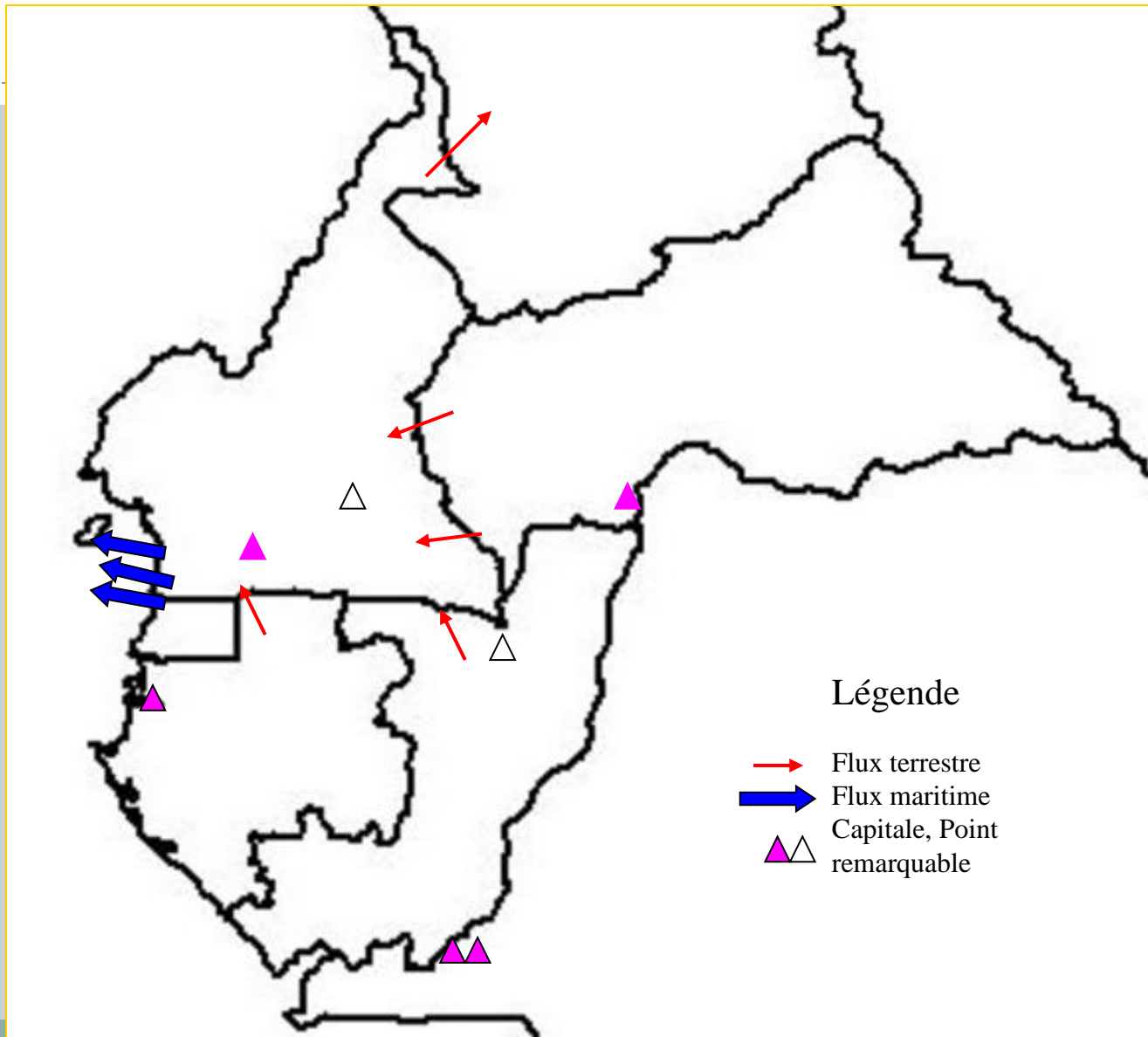
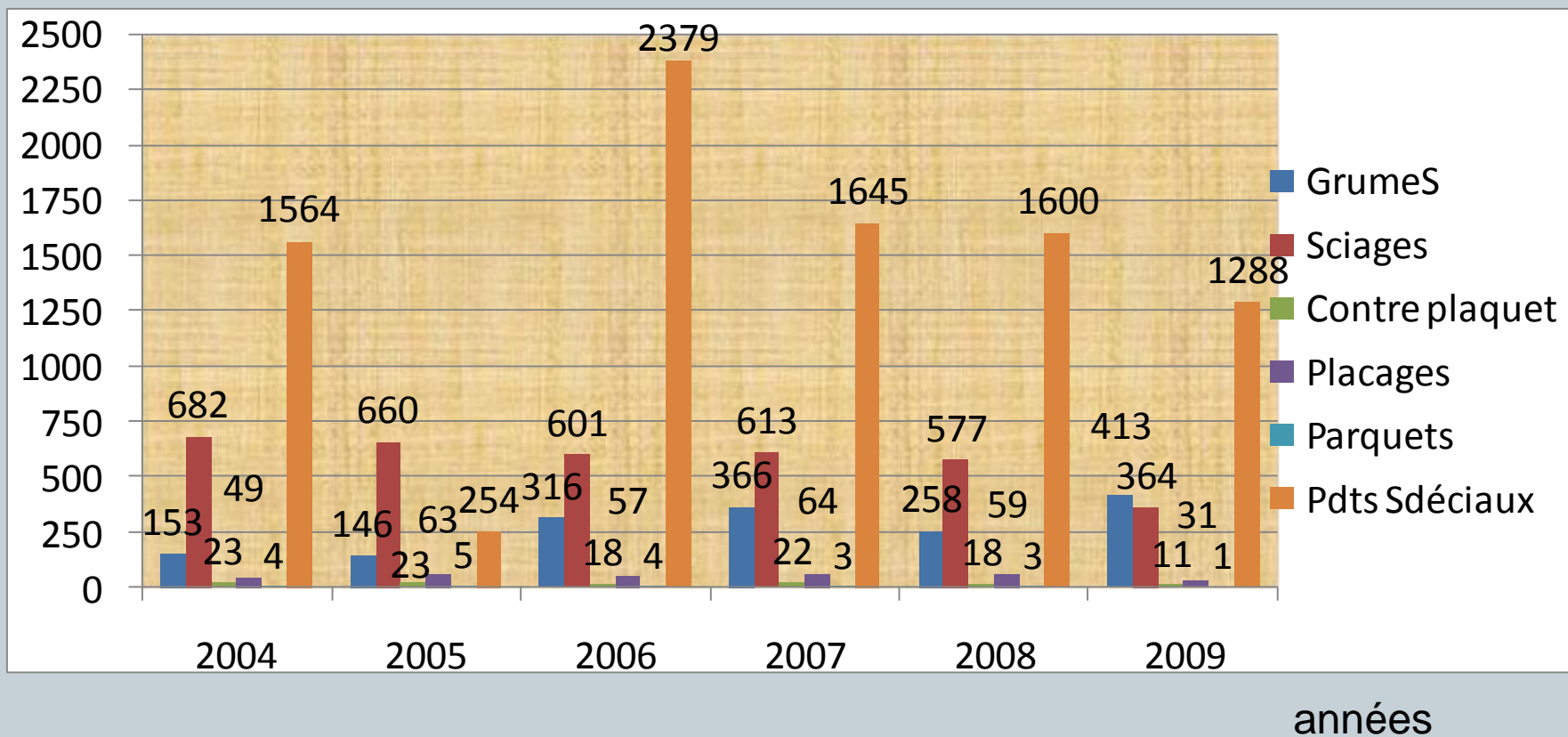



Tableau n°1 : EXPORTATIONS TOTALES DU BOIS CAMEROUNAIS

Produits exportés (X1000 m3 et 1000 kg)



Source: COMCAM 2010

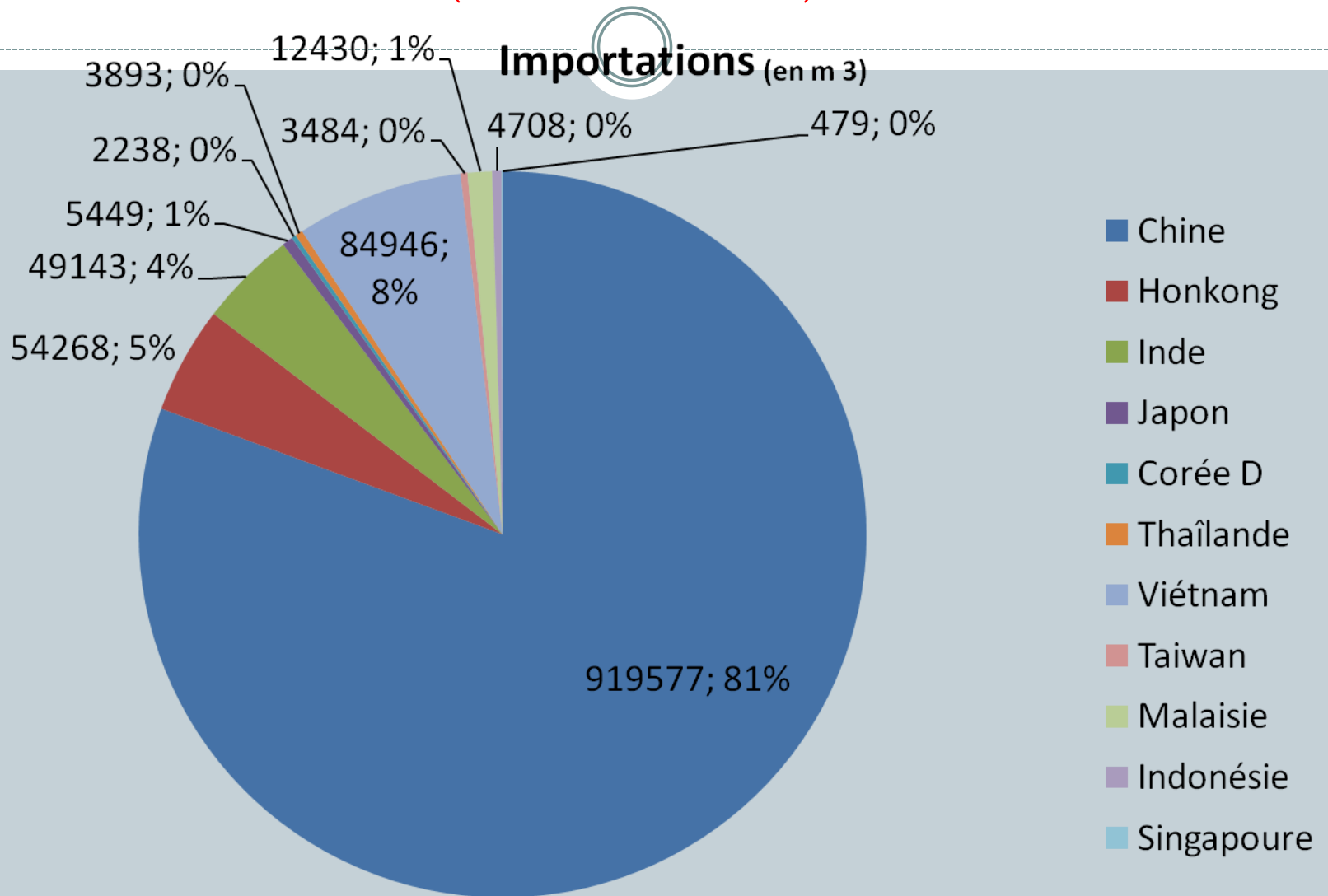
BOIS EN GRUMES ET PRODUITS DÉRIVÉS DU CAMEROUN VERS L' ASIE (m³)



Pays	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Chine	35185	59419	228804	168357	160043	267769
Hong	31	152	14730	11131	14425	13799
Inde	24	15311	9701	10572	3845	9690
Japon	467	298	735	947	1647	1355
Corée	332	150	455	328	706	267
Thail	34	0	306	790	2014	749
Vietm	0	3365	4565	5025	56437	15554
Taiw	0	0	1693	155	1017	619
Malai	0	0	2320	1424	6669	2017
Indon	0	0	1912	1424	1037	335
Sing	0	0	22	308	134	15

Source: COMCAM 2010

EXPORTATIONS DU BOIS CAMEROUNAIS VERS L'ASIE (Années 2004-2009)

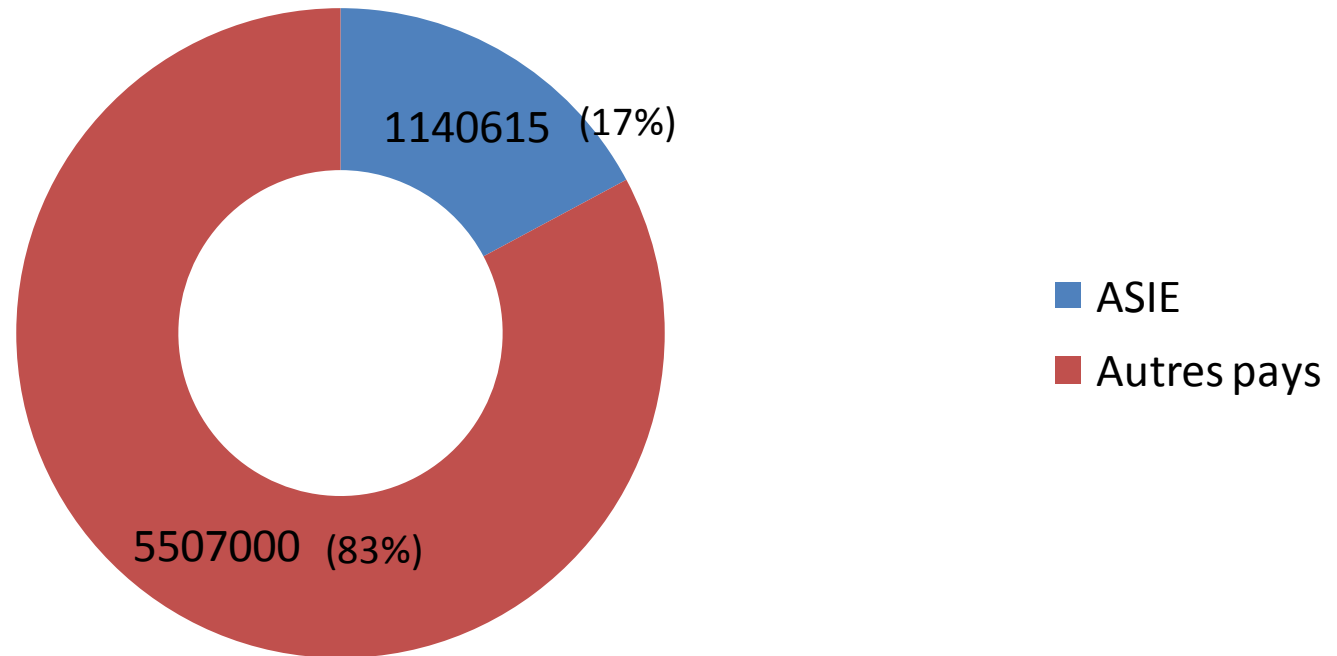


Source: COMCAM 2010

POIDS DES PAYS ASIATIQUES SUR LE MARCHÉ DU BOIS CAMEROUNAIS (années 2004-2009)



Importations



Source: COMCAM 2010

ENGAGEMENT DU CAMEROUN CONTRE LE COMMERCE DU BOIS ILLEGAL



Les réformes:

- La mise en application de certains textes réglementaires:
 - ✓ la loi de 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et la loi de 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement;
 - ✓ la stratégie nationale de contrôle forestier;
 - ✓ manuel des procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires au Cameroun;
 - ✓ Les conventions, traités, ordonnances, décrets, arrêtés, décisions,
- Le processus de négociation d'un Accord de Partenariat Volontaire avec l'Union européenne(Système de Vérification de la Légalité):
une grille de légalité, un système de traçabilité des produits un système de vérification de la légalité, un système de délivrance d'autorisations, un audit indépendant du système

IMPLICATION DES SOCIÉTÉS PRIVÉES CONTRE LE COMMERCE DU BOIS ILLÉGAL



La certification forestière :

- L'Afrique est le premier Bassin forestier certifié au monde (Courant 2009 presque 4 millions ha certifiés FSC) .
- **Au Cameroun** : 13 UFA certifiées FSC, 878 896 ha (WIJMA Douala – TRC – SEFAC et PALLISCO).
- La certification connaît un véritable élan au Cameroun mais il reste encore beaucoup à faire : la lutte contre le bois illégal, l'instauration d'une meilleure gouvernance... constituent des préalables nécessaires à l'avancée de la certification.

CONCLUSION



- (APV/FLEGT, Certification): Intensification de la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce du bois;
- Recherche d'autres marchés porteurs;
- Promotion des essences secondaires;
- ASIE(Chine): marché porteur, opportunité pour la Chine;
- Bois légal: obligation/avantage pour les échanges commerciaux de bois et la lutte contre les changements climatiques

Merci

